



## DOCUMENT N°225-19

# Modalités de collecte des bouteilles de gaz rechargeables à usage individuel

Date d'édition : 1<sup>ère</sup> édition Septembre 2019

Observations : Ce document est diffusé sur la partie publique du site de l'AFGC. On le trouve soit à partir de la page d'accueil (« où rapporter ma bouteille ») soit en cliquant sur l'onglet Publications/ Document. Il peut être téléchargé gratuitement.

### Avertissement

Toutes les publications techniques éditées par l'AFGC ou sous son égide ont été élaborées avec le plus grand soin et établies avec les connaissances acquises des membres ou des partenaires de l'AFGC ou des tiers, à la date de leur publication.

Elles n'ont la valeur juridique que de simples recommandations que les membres de l'AFGC ou les tiers ne sont pas tenus contractuellement de respecter : elles ne peuvent faire l'objet vis-à-vis de quiconque, d'aucune garantie de la part de l'AFGC.

L'AFGC n'a ni le pouvoir, ni les moyens de vérifier que ses recommandations ou ses guides sont effectivement et correctement interprétés et appliqués par l'utilisateur qui engage seul sa responsabilité à cet égard.

En conséquence, l'AFGC ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable vis-à-vis de quiconque, de l'application par ses membres ou par toute autre personne, de ses recommandations ou de ses guides.

Les publications de l'AFGC font l'objet de révisions périodiques et il appartient aux utilisateurs de se procurer la dernière édition.

L'AFGC accorde la permission de reproduire ce document à la condition qu'il soit indiqué que l'Association en est à l'origine.

BLANCHET	Jérémy	SOL
BONAZ	Pierre	AIR PRODUCTS
BOUGARD	François	MESSER
BOURHIS	Maxime-William	LINDE
BUCHHEIT	Mickael	DEHON
DANIEL	Cyrille	AIR PRODUCTS
DI GIULIO	Christophe	AIR LIQUIDE
FRANCOIS	Michel	DEHON
GRANGIER	Richard	LINDE
KERMAIDIC	Jerome	NIPPON GASES
MARTIN	Sébastien	WESTFALEN
SCALBERT	Patrick	AIR LIQUIDE
FILLET	Frédéric	AFGC
BERTIN	Marcel	AFGC

## SOMMAIRE

I.	OBJET.....	4
II.	BOUTEILLES CONCERNEES PAR CE DOCUMENT – BOUTEILLES EXCLUES.....	4
III.	IDENTIFICATION DE LA SOCIETE PROPRIETAIRE DE LA BOUTEILLE PAR LE DETENTEUR DE LA BOUTEILLE.....	5
IV.	EXEMPLES D’ETIQUETTES DEVANT SE TROUVER SUR LA BOUTEILLE.	5
V.	TABLEAU DE CORRESPONDANCE.....	5
VI.	TABLEAU DES CONTACTS.....	8

## I. OBJET

L'objet de ce document est de répondre aux exigences du *Décret n° 2012-1538 du 28 décembre 2012, modifié par le Décret n°2016-836 du 24 juin 2016, relatifs aux modalités de collecte des bouteilles de gaz à un usage individuel.*

Cette note précise comment le détenteur doit se séparer d'une bouteille dont il n'a plus l'usage. La note traite aussi le cas des bouteilles qui, malgré la mise en place d'un système de reprise, se retrouvent dans une déchèterie.

## II. BOUTEILLES CONCERNÉES PAR CE DOCUMENT – BOUTEILLES EXCLUES

Les bouteilles concernées par ce document sont les bouteilles rechargeables de gaz ou mélanges de gaz destinés à un usage individuel visées par les décrets ci-dessus.

Cette note concerne les gaz industriels, médicaux et alimentaires.

### Les bouteilles ci-après ne sont pas concernées par ce document :

- Les bouteilles de butane ou de propane commercial ou d'un mélange de ces deux gaz (Pour ces bouteilles, merci de consulter le site du Comité Français du Butane et du Propane : [www.cfbp.fr](http://www.cfbp.fr)),
- Les bouteilles de plongée
- Les bouteilles d'appareils respiratoires
- Les bouteilles d'appareils respiratoire isolants (ARI)
- Les bouteilles pour extinction des incendies.

## III. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE PROPRIETAIRE DE LA BOUTEILLE PAR LE DETENTEUR DE LA BOUTEILLE

La société ayant rempli la bouteille est identifiable par l'étiquette qui doit être collée avec son nom et son n° de téléphone contact (cf § IV).

### 1. Vous pouvez identifier la société gazière ou le distributeur

Rapportez votre bouteille à la société gazière ou au distributeur intermédiaire de vente ou au revendeur qui vous l'a remise ; elle vous sera reprise sans frais.

### 2. Vous n'arrivez pas à identifier ni la société gazière ni le distributeur




Si cette étiquette n'est pas présente ou non lisible, le nom du propriétaire de la bouteille est indiqué de façon permanente celle-ci, en partie haute, à proximité du col ou sur le corps pour les petites bouteilles.

Certaines bouteilles pouvant être anciennes, le propriétaire a peut-être disparu et l'entreprise rachetée par une autre société. Vous trouverez dans le TABLEAU DE CORRESPONDANCE (§ V), à partir du nom apposé sur la bouteille, le nom de la société actuellement propriétaire.

Vous pouvez alors prendre directement contact avec le propriétaire actuel de la bouteille, en utilisant la liste des contacts précisés dans le TABLEAU DES CONTACTS (§ VI).

**IV. EXEMPLES D'ETIQUETTES DEVANT SE TROUVER SUR LA BOUTEILLE**

La présentation ci-dessous peut changer; les étiquettes placées sur l'ogive de la bouteille sont souvent de forme banane.

<p><b>DANGER</b> Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur Gaz extrêmement inflammable Explosif avec ou sans contact avec l'air</p> <p><b>PRÉVENTION</b> Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer</p> <p><b>INTERVENTION</b> Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger</p>	<p>UN 1001 ACÉTYLÈNE DISSOUS</p>  <p>N° CE : 200-816-9 Quantité : 8,5 Kg Pression à 15°C, bouteille pleine : 12 bar</p> <p>Coordonnées de l'entreprise mettant sur le marché ou ayant rempli la bouteille</p>	<p>Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger</p> <p><b>STOCKAGE</b> Stocker dans un endroit bien ventilé</p> <p><b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b> Fermer le robinet après utilisation Pour l'élimination de l'emballage, vous adresser à votre fournisseur ; l'emballage contient une matière poreuse qui dans certains cas contient de l'amiante</p> <p><b>ELIMINATION</b> Élimination des bouteilles par le fournisseur de gaz seulement</p>
<p><b>DANGER</b> Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant</p> <p><b>PRÉVENTION</b> Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières dangereuses inflammables/matières combustibles Ni huile ni graisse sur les robinets et raccords</p>	<p>UN 1072 OXYGÈNE COMPRIMÉ</p>   <p>N° CE : 231-956-9 Coordonnées de l'entreprise mettant sur le marché ou ayant rempli la bouteille</p>	<p><b>INTERVENTION</b> En cas d'incendie : obturer la fuite si cela peut se faire sans danger</p> <p><b>STOCKAGE</b> Stocker dans un endroit bien ventilé</p> <p><b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b> Fermer le robinet après utilisation Quantité : 10 m3 à pression atmosphérique et 15°C Pression à 15°C, bouteille pleine : 200 bar</p>

**V. TABLEAU DE CORRESPONDANCE**

NOM DE LA SOCIETE INDIQUEE SUR LA BOUTEILLE	PROPRIETAIRE ACTUEL
<b>A</b>	
AFFHOLDER – USINE D'ACETYLENE DISSOUS	AIR PRODUCTS
ACETYLENE DISSOUS DU SUD-EST (ADSE)	AIR LIQUIDE
AIRGAS	MESSER
AIRGAS - SIAC	MESSER
ASTA	AIR LIQUIDE
ACIERIE DE BLANC MISSERON – Quievrechain	AIR LIQUIDE
AGA France	LINDE
AGA MEDICAL	LINDE
AIR LIQUIDE ou L'AIR LIQUIDE	AIR LIQUIDE
AIR LIQUIDE SANTE	AIR LIQUIDE
AIR PRODUCTS	AIR PRODUCTS
AIR PRODUCTS MEDICAL	AIR PRODUCTS
AZOTE ET PRODUITS CHIMIQUES	LINDE

<b>B</b>	
Ets BARBIER BENARD TURENNE BARDOT Ets BARDOT ET CIE	AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE
<b>C</b>	
CARBOXYQUE CARBOXYQUE SANTE CARUTTI CDF CHIMIE Sté CENTRALE D'OXYGENE – St Forent sur Cher CITEF (H2) – Saint Quentin Ets CLEMENT BAYARD – Argenteuil COMPAGNIE FRANCAISE DES PRODUITS OXYGENES (CFPO) COMPTOIR LYONNAIS DES GAZ COMPRIMES (UK)	AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE LINDE AIR LIQUIDE Disparue en 1971 AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE LINDE
C – ACTIVITE CO2  Les anciennes sociétés de l'activité CO2, bien séparées de l'activité gaz industriels, sont aujourd'hui essentiellement regroupées dans les patrimoines d'AIR LIQUIDE et MESSER.  Généralement, le terme "carbonique" faisait partie du nom de ces sociétés. Non incluses dans la liste historique des adhérents de l'AFGC, nous pouvons citer :  LA CARBONIQUE	AIR LIQUIDE
<b>D E F</b>	
DUFFOUR & IGON – Toulouse Sté d'ELECTRO-CHIMIE, d'ELECTRO-METALLURGIE et des ACIERIES ELECTRIQUES D'UGINE – UGINE FONDERIE DE SAINT NAZAIRE DAV – DUFLLOT – ANTOINE – VACHER	LINDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE
<b>G</b>	
GAZ COMPRIMES DE L'EST GAZ INDUSTRIEL DE LA COURNEUVE (GIC) GAZ INDUSTRIEL DU MIDI GAZ INDUSTRIELS DE PROVINCE (GIP) GAZ TECHNIQUE DE France (GTF) Sté GENERALE D'ACETYLENE (CGA) – La Courneuve	AIR LIQUIDE MESSER AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS SOL LINDE
<b>H I J K</b>	
Ht Fx DE SAULNES ET UCKANGE HOUILLES DU BASSIN D'AQUITAINE – Carmaux	AIR LIQUIDE LINDE

HYDROGAS France	NIPPON GASES
<b>M N</b>	
Ets MAGONDEAUX MESSER France MESSER SANTE NOUVELLE GENTIL	AIR LIQUIDE MESSER MESSER AIR LIQUIDE
<b>O</b>	
OFFICE INDUSTRIEL NATIONAL DE L'AZOTE (ONIA) –Toulouse OXCOM – La Plaine Saint Denis L'OXHYDRIQUE FRANCAISE – Malakoff OXYGENE DU CENTRE – Montluçon OXYGENE LIQUIDE – Strasbourg OXYGENE DE PICARDIE – Rosière en Santerre OXYGENE DE SAINT DIZIER OXYGENE ET ACETYLENE DES PYRENEES Ets OXYAR – Argenteuil	LINDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS LINDE AIR LIQUIDE LINDE AIR LIQUIDE
<b>P</b>	
PEIGNE – DURET (Electrolyse) – Macon La PIERRE SYNTHETIQUE – Annecy PRAXAIR PRAXAIR SANTE PRODAIR Sté des PRODUITS AZOTES Cie des PRODUITS ELECTROLYTIQUES – Nice Sté PROGIL Paris Pont de Claix Sté PROVENCALE DE GAZ COMPRIMES	AIR LIQUIDE AIR LIQUIDE NIPPON GASES NIPPON GASES AIR PRODUCTS LINDE LINDE MESSER AIR PRODUCTS
<b>R</b>	
RHONE POULENC RHONE POULENC CO2 RHONE POULENC PETROCHIMIE	MESSER MESSER LINDE
<b>S</b>	
SAFOR – Vedene SAGA (SA des Gaz d'Auvergne) SAGA MEDICAL Sté SAVOISIENNE DE GAZ COMPRIMES (SSGC) – Annecy Sté SAVOISIENNE DE PRODUITS CHIMIQUES (SSPC) – Chambéry Sté SAVOISIENNE DE PRODUITS CRYOGENIQUES (SSPC) -	AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS AIR PRODUCTS AIR LIQUIDE AIR PRODUCTS AIR PRODUCTS

Ets SCHMID – Tours STEPHANOISE DE GAZ INDUSTRIEL SIAC SOL FRANCE SOL FRANCE (Dpt médical) – 2001	AIR PRODUCTS MESSER SOL SOL SOL
<b>T U V</b>	
Ets. TRUFFERT – Cherbourg UNION CARBIDE INDUSTRIAL GASES UNION CARBIDE INDUSTRIA GASES USINE DE ROGNONAT - Marseille	AIR LIQUIDE NIPPON GASES NIPPON GASES AIR LIQUIDE
<b>W X Y Z</b>	
WESTFALEN	WESTFALEN

**VI. TABLEAU DES CONTACTS**

<b>Nom de la société gazière</b>	<b>Contact</b>
AIR LIQUIDE	Pôle Gestion Distributeur : 0 810 111 709
AIR PRODUCTS	0800 480 000
LINDE	0 826 08 12 12
MESSER	0 810 880 260
NIPPON GASES	Se rapporter au site Internet
SOL	Se rapporter au site Internet
WESTFALEN	03 87 50 10 40